Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260929-102_2026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 29 septembre 2026

Rapporteur: M. GUYOT

n°102-2026

CONTRAT RELATIF AU RECENSEMENT DE LA POPULATION POUR L'ANNEE 2027 AVEC LA POSTE

DELIBERATION

Vu la loi « PACTE » du 22 mai 2019 et notamment l'article 127,
Vu le décret n°2019-1173 du 14 novembre 2019,
Vu le décret n°2021-1010 du 30 juillet 2021,
Vu le décret n°2024-1124 du 4 décembre 2024 relatif aux agents recenseurs modifie le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 et pérennise pour les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale la possibilité de recourir à un prestataire externe pour la réalisation des opérations de recensement de la population,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2122-17,
Considérant que la prochaine campagne de recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 27 février 2027,
Considérant la possibilité de réaliser des opérations de recensement par les facteurs,
Considérant qu'il convient de conclure une convention de partenariat avec la Poste,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur André GUYOT, Adjoint au Maire délégué aux finances, à l'administration générale et à l'informatique,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR :

Présents	31	Pouvoir	1	Votants	32	Absent	1
Voix pour	32	Voix contre		Abstention			

APPROUVE les termes du contrat relatif à la campagne de recensement de la population pour l'année 2027 avec la Poste.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ledit contrat ainsi que tout autre document s'y rapportant.

PRECISE que le contrat prendra effet à sa signature par les parties et pour toute la durée de l'opération de recensement.

PRECISE que les crédits seront prévus au budget principal Ville, au compte 6288.

Pour extrait certifié conforme,

Pour le Maire,

La 1ère Adjointe au Maire,

Karine GUGUEN

Le secrétaire de séance

David GAILLARD

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260929-102_2026-DE